FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Livret d'accueil du formateur

RÉUNISIM — Organisme de Formation Continue

CHU de La Réunion

N° de déclaration d'activité : 98970384797
Certificat Qualiopi N° 2021/94864.5

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

2026

Table des matières

Bienvenue au sein de la communauté des formateurs du CHU de La Réunion 3

LE RÔLE DU FORMATEUR 5

LE PARCOURS DU FORMATEUR 6

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE ET CONCEPTION DES FORMATIONS 7

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET SIMULATION EN SANTÉ 9

ARGALIS : L'OUTIL DE RÉFÉRENCE DU FORMATEUR 11

QUALIOPI ET DÉMARCHE QUALITÉ 12

ÉVALUATION DES APPRENANTS ET AMÉLIORATION CONTINUE 13

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES 14

DROITS, OBLIGATIONS ET DÉONTOLOGIE 16

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNAUTÉ DES FORMATEURS 18

ACCESSIBILITÉ, RÉCLAMATIONS ET CONTACTS 20

Notre équipe 21

Bienvenue au sein de la communauté des formateurs du CHU de La Réunion

L'Organisme de Formation du CHU de La Réunion s'appuie sur un réseau de professionnels reconnus pour leur expertise afin de répondre aux besoins de développement des compétences des professionnels de santé et des personnels hospitaliers.

En acceptant d'intervenir comme formateur, vous devenez un acteur à part entière de la politique de formation de l'établissement et contribuez directement à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Votre mission ne consiste pas uniquement à transmettre des connaissances. Vous participez également à l'acquisition de compétences, à l'évolution des pratiques professionnelles, à l'analyse réflexive des situations de travail et à l'accompagnement des transformations du système de santé.

Dans un contexte d'évolution permanente des connaissances médicales, paramédicales, réglementaires et organisationnelles, la qualité des actions de formation constitue un enjeu majeur pour le CHU de La Réunion.

Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans cette mission en vous présentant les principes de fonctionnement de l'Organisme de Formation, les attentes institutionnelles, les ressources mises à votre disposition ainsi que les exigences réglementaires et qualité applicables à votre activité.

Nous vous remercions pour votre engagement au service de la transmission des savoirs et du développement professionnel des personnels de santé.

> *« La formation permet de développer le savoir-agir en situation. Elle constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour garantir que les agents continuent à agir avec pertinence et éthique en situation professionnelle. »*
> Guy Le Boterf, entretien publié sur le portail de la Fonction publique française, 2022

Chiffres clés

1922
stagiaires formés en 2025

1673
heures de formations réalisées en 2025

73
formateurs internes recensés

96%
des stagiaires satisfaits de nos prestations

Données 2025

L'ORGANISME DE FORMATION DU CHU DE LA RÉUNION

Une mission au service du développement des compétences

Le CHU de La Réunion est déclaré en qualité d'Organisme de Formation Professionnelle Continue auprès de la DREETS, référencé auprès de l'ANDPC et est certifié Qualiopi depuis 2021 pour ses activités de formation.

Il assure des actions de formation à destination des professionnels du CHU, des établissements sanitaires et médico-sociaux, des professionnels libéraux, des étudiants en santé, des acteurs institutionnels et partenaires du territoire.

L'Organisme de Formation s'inscrit pleinement dans les missions hospitalo-universitaires du CHU de La Réunion, à savoir : les soins, l'enseignement, la recherche, l'innovation et la coopération régionale.

Les activités de formation sont notamment portées par RÉUNISIM (le Centre de formation et de simulation en santé de l'Océan Indien), CESU 974 (le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de La Réunion, les Instituts d'Etudes en Santé, les experts métiers du CHU, les professionnels intervenant à titre occasionnel.

Une démarche qualité reconnue

Le CHU de La Réunion est engagé dans une démarche qualité fondée sur le Référentiel National Qualité Qualiopi, sur les exigences réglementaires de la formation professionnelle, sur les référentiels de l'Agence Nationale du DPC et sur les principes d'amélioration continue.

Chaque formateur contribue directement au maintien de cette qualité.

Les valeurs du CHU de La Réunion

Respect

Le respect constitue le fondement de toute relation pédagogique.

Le formateur veille à respecter chaque participant, quels que soient son parcours, son expérience, son métier ou son niveau initial de compétence.

Professionnalisme

Le formateur s'appuie sur des connaissances actualisées, des références scientifiques reconnues et des méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs poursuivis.

Esprit d'équipe

La formation est une démarche collective.

Le formateur travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique, les gestionnaires de formation, les ingénieurs pédagogiques et les autres intervenants.

LE RÔLE DU FORMATEUR

Un expert au service de l'apprentissage

Le formateur est avant tout reconnu pour son expertise professionnelle.

Toutefois, l'expertise seule ne suffit pas à garantir la qualité d'une action de formation.

Le rôle du formateur consiste également à rendre les savoirs accessibles, favoriser l'acquisition de compétences, développer l'analyse critique, accompagner les apprenants dans leur progression et créer des situations favorisant l'apprentissage.

Le formateur intervient comme facilitateur de l'apprentissage plutôt que comme simple transmetteur d'informations.

Les missions principales

Les missions confiées au formateur peuvent comprendre :

Conception

- participation à l'analyse des besoins ;
- construction ou actualisation des contenus ;
- élaboration des supports pédagogiques ;
- participation à l'ingénierie de formation.

Animation

- animation de sessions présentielles ;
- animation de classes virtuelles ;
- accompagnement pédagogique ;
- animation de simulations.

Évaluation

- réalisation des tests de positionnement ;
- évaluation des acquis ;
- participation aux bilans de formation.

Amélioration continue

- exploitation des retours d'expérience ;
- mise à jour des contenus ;
- propositions d'amélioration.

Les engagements du formateur

Le formateur s'engage à :

- préparer ses interventions ;
- actualiser régulièrement ses connaissances ;
- respecter les objectifs pédagogiques définis ;
- favoriser l'implication des apprenants ;
- contribuer à l'évaluation des résultats ;
- participer à l'amélioration continue des dispositifs de formation ;
- respecter les procédures et exigences de l'Organisme de Formation.

LE PARCOURS DU FORMATEUR

1 AVANT LA FORMATION

La préparation constitue une étape essentielle.
Le formateur transmet à l'Organisme de Formation :

- ✓ son CV actualisé ;
- ✓ ses diplômes ;
- ✓ ses justificatifs d'expérience ;
- ✓ sa déclaration de liens d'intérêts lorsque nécessaire ;
- ✓ les documents administratifs demandés.

Il participe également à la préparation pédagogique :

- ✓ validation des objectifs ;
- ✓ construction du déroulé pédagogique ;
- ✓ préparation des évaluations ;
- ✓ finalisation des supports.

2 PENDANT LA FORMATION

Le formateur :

- ➢ accueille les participants ;
- ➢ présente les objectifs pédagogiques ;
- ➢ anime les activités prévues ;
- ➢ réalise les émargements ;
- ➢ assure les évaluations ;
- ➢ adapte son intervention aux besoins du groupe.

3 APRES LA FORMATION

Le formateur participe à la clôture du dispositif :

- ➢ transmission des supports définitifs ;
- ➢ dépôt des documents sur ARGALIS ;
- ➢ rapport formateur ;
- ➢ analyse des résultats ;
- ➢ propositions d'amélioration.

Cette contribution constitue un élément essentiel de la démarche qualité de l'Organisme de Formation.

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE ET CONCEPTION DES FORMATIONS

Construire une formation centrée sur les compétences

La qualité d'une action de formation repose avant tout sur la qualité de sa conception.

L'Organisme de Formation du CHU de La Réunion privilégie une approche centrée sur les compétences. L'objectif n'est pas uniquement de transmettre des connaissances mais de permettre aux apprenants de mobiliser efficacement ces connaissances dans leur pratique professionnelle quotidienne.

La conception d'une formation s'appuie ainsi sur plusieurs étapes successives :

1- l'identification du besoin de formation ;
2- l'analyse du public cible ;
3- la définition des objectifs pédagogiques ;
4- le choix des méthodes pédagogiques ;
5- la construction des modalités d'évaluation ;
6- l'identification des ressources nécessaires.

Le formateur contribue activement à cette démarche en apportant son expertise métier et sa connaissance du terrain.

Les objectifs pédagogiques

Toute action de formation doit comporter des objectifs pédagogiques clairement identifiés.

Ces objectifs décrivent ce que l'apprenant sera capable de réaliser à l'issue de la formation.

Ils doivent être :

- précis ;
- observables ;
- mesurables ;
- adaptés au niveau des participants ;
- cohérents avec les besoins identifiés.

Les objectifs pédagogiques constituent le fil conducteur de l'ensemble du dispositif de formation.

Les documents pédagogiques obligatoires

Chaque action de formation doit disposer à minima :

- ✓ d'un programme détaillé ;
- ✓ d'un déroulé pédagogique ;
- ✓ d'un support de formation ;
- ✓ d'un dispositif d'évaluation ;
- ✓ d'un test de positionnement lorsque cela est pertinent ;
- ✓ d'une évaluation des acquis.

Ces documents sont élaborés en lien avec l'ingénierie pédagogique de l'Organisme de Formation.

Le rôle de l'ingénierie pédagogique

L'équipe d'ingénierie pédagogique accompagne les formateurs dans :

- l'analyse des besoins ;
- la rédaction des objectifs pédagogiques ;
- la construction des évaluations ;
- l'amélioration des supports ;
- l'intégration de méthodes pédagogiques innovantes ;
- le respect des exigences Qualiopi.

L'ingénierie pédagogique constitue une ressource à disposition du formateur tout au long de son intervention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET SIMULATION EN SANTÉ

Favoriser l'engagement des apprenants

Les adultes apprennent davantage lorsqu'ils comprennent l'intérêt de la formation, lorsqu'ils peuvent mobiliser leur expérience professionnelle et lorsqu'ils participent activement aux apprentissages.

Pour cette raison, l'Organisme de Formation privilégie des méthodes pédagogiques actives favorisant l'implication des participants.

Le formateur est invité à alterner les modalités pédagogiques afin de maintenir l'attention et favoriser l'ancrage des apprentissages.

Les méthodes privilégiées

Selon les objectifs poursuivis, plusieurs méthodes peuvent être mobilisées :

Les exposés interactifs

Ils permettent d'apporter les connaissances théoriques indispensables tout en favorisant les échanges avec les participants.

Les études de cas

Elles permettent de confronter les apprenants à des situations réalistes et de développer leur capacité d'analyse.

Les ateliers pratiques

Ils favorisent l'acquisition de gestes techniques et de procédures.

L'analyse de pratiques professionnelles

Elle permet de prendre du recul sur les situations rencontrées dans l'exercice professionnel.

Les retours d'expérience

Ils favorisent l'apprentissage à partir de situations réelles.

La simulation en santé

La simulation constitue aujourd'hui une méthode pédagogique de référence dans le domaine de la santé.

Elle permet aux professionnels :

- d'apprendre sans risque pour le patient ;
- d'améliorer leurs compétences techniques ;
- de développer leurs compétences relationnelles ;
- de renforcer le travail en équipe ;
- d'améliorer la gestion des situations complexes.

Le CHU de La Réunion dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine à travers les activités de RÉUNISIM.

Le débriefing

Le débriefing constitue l'étape centrale de toute activité de simulation.

Il permet aux participants :

- d'analyser leurs actions ;
- d'identifier leurs points forts ;
- d'identifier leurs axes d'amélioration ;
- de consolider leurs apprentissages.

Le formateur veille à conduire ces échanges dans un climat de respect, de bienveillance et de sécurité psychologique.

ARGALIS : L'OUTIL DE RÉFÉRENCE DU FORMATEUR

Une obligation institutionnelle

Afin de garantir la qualité, la traçabilité et la conformité réglementaire des actions de formation, l'utilisation du logiciel ARGALIS est obligatoire pour toute action réalisée pour le compte de l'Organisme de Formation du CHU de La Réunion.

ARGALIS constitue l'outil unique de gestion et de suivi des formations.

Consultation des sessions

Le formateur peut consulter :

- le calendrier des sessions ;
- les convocations ;
- les informations logistiques ;
- les listes de participants ;
- les documents pédagogiques associés.

Dépôt des documents

Le formateur transmet à l'organisme de formation (pour dépôt dans ARGALIS) :

- ✓ les supports pédagogiques ;
- ✓ les déroulés pédagogiques ;
- ✓ les ressources complémentaires ;
- ✓ les documents d'évaluation.

Évaluation et suivi

ARGALIS permet également :

- ➢ le suivi des tests de positionnement ;
- ➢ le suivi des évaluations des acquis ;
- ➢ le recueil des évaluations de satisfaction ;
- ➢ le suivi des indicateurs qualité.

Émargements et traçabilité

Le formateur veille à assurer la traçabilité des actions réalisées.
Cette traçabilité repose notamment sur :

- ✓ les émargements ;
- ✓ les évaluations ;
- ✓ les comptes rendus ;
- ✓ les rapports formateurs ;
- ✓ les documents justificatifs demandés.

La qualité des informations saisies conditionne la conformité réglementaire de l'action de formation.

QUALIOPI ET DÉMARCHE QUALITÉ

Une responsabilité partagée

La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus mis en œuvre par l'Organisme de Formation.

Le maintien de cette certification repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs, notamment des formateurs.

Chaque intervention contribue directement à l'image et à la qualité de l'offre de formation du CHU de La Réunion.

Ce que Qualiopi attend des formateurs

Le formateur contribue à démontrer :

- ✓ l'adéquation de ses compétences avec les formations dispensées ;
- ✓ l'actualisation de ses connaissances ;
- ✓ la qualité de ses méthodes pédagogiques ;
- ✓ la pertinence des évaluations réalisées ;
- ✓ la prise en compte des retours des apprenants ;
- ✓ l'amélioration continue des contenus.

Les preuves attendues

Plusieurs éléments peuvent être demandés dans le cadre d'un audit :

- ✓ CV actualisé ;
- ✓ diplômes ;
- ✓ attestations de formation ;
- ✓ supports pédagogiques ;
- ✓ évaluations ;
- ✓ rapports d'intervention ;
- ✓ justificatifs de veille professionnelle.

La conservation et la transmission de ces documents participent à la conformité du dispositif.

Une logique d'amélioration continue

La qualité ne se limite pas à la conformité réglementaire.
Elle vise également à améliorer en permanence :

- ✓ les contenus ;
- ✓ les méthodes ;
- ✓ les supports ;
- ✓ les évaluations ;
- ✓ l'expérience des apprenants.

Le formateur est pleinement associé à cette dynamique.

ÉVALUATION DES APPRENANTS ET AMÉLIORATION CONTINUE

Pourquoi évaluer ?

L'évaluation constitue une étape essentielle de toute action de formation.
Elle permet :

- de mesurer les acquis ;
- de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
- d'adapter les contenus ;
- d'améliorer les formations futures.

L'évaluation est un outil au service de l'apprentissage et non une simple obligation administrative.

Les différentes formes d'évaluation

Selon la nature de la formation, plusieurs modalités peuvent être utilisées :

Test de positionnement

Réalisé avant ou au début de la formation, il permet d'identifier le niveau initial des participants.

Évaluation formative

Réalisée tout au long de la formation, elle aide les apprenants à progresser.

Évaluation des acquis

Elle permet de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Évaluation certificative

Certaines formations conduisent à une validation formelle des compétences acquises.

Évaluation de la satisfaction

À l'issue de chaque action, les participants sont invités à évaluer :

- ✓ la qualité des contenus ;
- ✓ l'organisation ;
- ✓ l'animation ;
- ✓ les supports ;
- ✓ l'utilité de la formation.

Ces retours constituent une source essentielle d'amélioration.

Le rapport formateur

À l'issue de son intervention, le formateur complète un rapport permettant :

- d'analyser le déroulement de la session ;
- d'identifier les points forts ;
- d'identifier les difficultés rencontrées ;
- de proposer des améliorations.

Ces informations alimentent directement la démarche qualité et les travaux du Conseil de perfectionnement de l'Organisme de Formation.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Un cadre réglementaire exigeant

Les actions de formation réalisées par l'Organisme de Formation du CHU de La Réunion s'inscrivent dans le cadre de la réglementation relative à la formation professionnelle continue, du Référentiel National Qualité Qualiopi, des exigences de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) lorsqu'elles sont applicables, ainsi que des obligations propres aux établissements publics de santé.

Le formateur participe directement à la conformité de l'action de formation. À ce titre, il doit être en mesure de justifier de ses compétences, de son expertise et de la qualité des contenus qu'il dispense.

L'article L.6352-1 du Code du Travail impose notamment aux organismes de formation de démontrer l'adéquation entre les prestations réalisées et les qualifications des intervenants mobilisés.

Les documents administratifs obligatoires

Afin de répondre aux exigences réglementaires et qualité, le formateur transmet à l'Organisme de Formation :

- ✓ un curriculum vitae actualisé chaque année ;
- ✓ la copie de ses diplômes ou titres professionnels ;
- ✓ les justificatifs d'expérience professionnelle pertinents ;
- ✓ un relevé d'identité bancaire ;
- ✓ une copie de sa carte Vitale ;
- ✓ la charte du formateur signée ;
- ✓ la déclaration de liens d'intérêts lorsque celle-ci est requise ;
- ✓ l'autorisation hiérarchique lorsque son statut le nécessite.

Ces documents sont conservés conformément aux procédures qualité et aux exigences réglementaires applicables.

Les documents pédagogiques obligatoires

Le formateur participe à la constitution du dossier pédagogique de l'action de formation.

Ce dossier comprend notamment :

- ✓ le programme de formation ;
- ✓ le déroulé pédagogique ;
- ✓ les supports remis aux participants ;
- ✓ les outils d'évaluation ;
- ✓ les tests de positionnement ;
- ✓ les modalités de validation des acquis ;
- ✓ les ressources pédagogiques complémentaires.

Les documents de traçabilité

À l'issue de l'action de formation, le formateur contribue à la constitution des preuves de réalisation nécessaires à la certification Qualiopi.

Cela comprend notamment :

- ✓ les émargements ;
- ✓ les évaluations réalisées ;
- ✓ le rapport formateur ;
- ✓ les éventuels supports complémentaires diffusés ;
- ✓ les éléments permettant de justifier la réalisation effective de la formation.

La qualité de cette traçabilité conditionne directement la conformité de l'action de formation.

DROITS, OBLIGATIONS ET DÉONTOLOGIE

Les droits du formateur

L'Organisme de Formation du CHU de La Réunion reconnaît pleinement la contribution des formateurs à la qualité des dispositifs de formation.

À ce titre, le formateur bénéficie :

- d'un accompagnement pédagogique ;
- d'un accès aux ressources mises à disposition par l'OF ;
- d'un accompagnement administratif ;
- d'un accès aux outils institutionnels nécessaires à sa mission ;
- d'opportunités de développement de ses compétences pédagogiques.

Le formateur peut également solliciter l'appui de l'ingénierie pédagogique pour la conception ou l'amélioration de ses actions de formation.

Les obligations du formateur

Le formateur s'engage à :

- ✓ respecter les procédures de l'Organisme de Formation ;
- ✓ respecter les objectifs pédagogiques validés ;
- ✓ utiliser les outils institutionnels mis à disposition ;
- ✓ contribuer à la traçabilité des actions réalisées ;
- ✓ respecter les délais de transmission des documents ;
- ✓ maintenir son niveau d'expertise dans son domaine d'intervention ;
- ✓ actualiser régulièrement ses connaissances.

Déontologie et éthique

L'activité de formation repose sur une relation de confiance.

Le formateur s'engage à respecter les principes suivants :

Neutralité

Le formateur veille à garantir la neutralité des contenus dispensés et à respecter la pluralité des points de vue lorsqu'elle existe.

Respect des personnes

Chaque participant doit être accueilli avec bienveillance, sans discrimination ni jugement.

Confidentialité

Les situations professionnelles évoquées en formation doivent être traitées avec discrétion et respect des règles de confidentialité.

Protection des données

Le formateur respecte les obligations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Prévention des conflits d'intérêts

Tout lien susceptible d'influencer le contenu pédagogique ou la perception de la formation doit être déclaré conformément aux procédures en vigueur.

Une exemplarité attendue

Le formateur représente l'Organisme de Formation du CHU de La Réunion.

À ce titre, son comportement, sa posture et ses pratiques pédagogiques doivent être cohérents avec les valeurs portées par l'établissement.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNAUTÉ DES FORMATEURS

Une communauté d'experts au service du territoire

Les formateurs constituent une véritable communauté professionnelle au sein de l'Organisme de Formation du CHU de La Réunion.

Cette communauté participe au développement des compétences des professionnels de santé du territoire, à la diffusion des bonnes pratiques et à l'innovation pédagogique.

L'objectif est de favoriser le partage d'expérience, la mutualisation des ressources et le développement collectif des compétences pédagogiques.

La professionnalisation des formateurs

Être expert dans un domaine ne suffit pas toujours à être formateur.

L'Organisme de Formation encourage ainsi le développement des compétences pédagogiques de l'ensemble de ses intervenants.

Les thématiques de développement professionnel peuvent notamment concerner :

- la pédagogie des adultes ;
- l'animation de groupes ;
- l'ingénierie pédagogique ;
- la simulation en santé ;
- l'évaluation des compétences ;
- la pédagogie numérique ;
- l'intelligence artificielle appliquée à la formation ;
- les méthodes pédagogiques innovantes.

La veille professionnelle

Le formateur s'engage à maintenir son niveau d'expertise.

Cette veille peut prendre différentes formes :

- lecture d'articles scientifiques ;
- participation à des congrès ;
- participation à des groupes de travail ;
- formations continues ;
- participation à des réseaux professionnels ;
- travaux de recherche ;
- publications professionnelles.

Les événements de la communauté pédagogique

L'Organisme de Formation peut proposer :

- des réunions de formateurs ;
- des ateliers pédagogiques ;
- des cafés pédagogiques ;

- des formations de formateurs ;
- des retours d'expérience ;
- des journées dédiées à l'innovation pédagogique.

Ces temps constituent des opportunités importantes de partage et d'amélioration continue.

ACCESSIBILITÉ, RÉCLAMATIONS ET CONTACTS

Accessibilité et situation de handicap

L'Organisme de Formation du CHU de La Réunion s'engage à favoriser l'accès à la formation pour tous.

Les formateurs participent à cette démarche en contribuant à l'adaptation des modalités pédagogiques lorsque cela est nécessaire.

L'objectif est de permettre à chaque participant de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à sa situation.

Le formateur peut être accompagné dans cette démarche par le référent handicap de l'Organisme de Formation.

Référente handicap DRH

MC

Mme Magalie CHETTIAR
Référente Handicap
02 62 90 59 19
formation-handi@chu-reunion.fr

Référents handicap Sites

- **IES SUD** : Mme Isabelle FONTAINE - 02 62 35 99 82 Poste 59998
  Mme Sabine DIJOUX - 02 62 35 95 70
- **IES NORD** : M. Gilbert DALLE- MULE – 02 62 90 67 16
  Mme Sophie LAUDE – 02 62 90 51 97
- **REUNISIM** : M. Médéric DESCOINS – 02 62 71 75 49 Poste 58752
- **CESU** : Mme Isabelle HERVE - LE BIHAN – 02 62 90 57 36

Réclamations et signalements

La qualité repose également sur l'écoute des usagers et des partenaires.

Les formateurs peuvent signaler toute difficulté rencontrée dans le cadre d'une action de formation afin de permettre la mise en œuvre rapide d'actions correctives.

Les réclamations peuvent être transmises :

Par ALBATROS

Applications CHU → Support et Signalements → ALBATROS

Par courrier électronique

reclamation-formation@chu-reunion.fr

Via les formulaires qualité de l'Organisme de Formation

Notre équipe

RG
M. Rémi GIRERD
Directeur médical
remi.girerd@chu-reunion.fr

RA
Mme Rachel ARSIDE
Gestionnaire pédagogique et financière de formation
rachel.arside@chu-reunion.fr

MD
M. Médéric DESCOINS
Directeur scientifique
mederic.descoins@chu-reunion.fr

IG
Mme Isabelle GERMAIN
Coordinatrice administrative
sec.simu@chu-reunion.fr

BG
M. Benoît GLEIZES
Responsable d'ingénierie pédagogique
benoit.gleizes@chu-reunion.fr

CI
Mme Chloé ICHANE
Assistante Gestionnaire de formation
chloe.ichane@chu-reunion.fr

IH
Mme Isabelle HERVE
Référente pédagogique CESU
isabelle.herve@chu-reunion.fr

OH
Mme Ophélie HOARAU
Gestionnaire de formation CESU
cesu.samu974@chu-reunion.fr

BA
Mme Béatrice ADAM
Responsable formation continue IES et Référente Qualité
beatrice.adam@ies-reunion.fr

VT
Mme Virginie TURPIN
Gestionnaire formation continue IES
virginie.turpin@ies-reunion.fr

Pour toute question d'ordre général : formations@chu-reunion.fr